

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 26 mars 2009

Service instructeur

Direction de la Commande Publique

1^{ère} **Commission**

N° CG-2009-2-1-3

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

Délégations à la Commission Permanente du Conseil Général

Résumé : Le présent rapport a pour objet de compléter les délégations à la Commission Permanente du Conseil Général en matière de marchés publics.

Conformément à l'article L 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, certaines des attributions du Conseil Général peuvent être déléguées à la Commission Permanente.

Par délibération du Conseil Général du 20 mars 2008, vous avez, dans ce cadre, consenti à la Commission Permanente des délégations.

Parallèlement, le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 prévoit la possibilité pour les collectivités de réaliser des plus-values financières ou opérationnelles en constituant entre elles des groupements de commandes.

Aussi, pour assouplir le recours à cette nouvelle forme d'achat, il est proposé à votre Assemblée de compléter la délégation qu'elle a consentie à la Commission Permanente pour lui permettre de prendre tout acte ou décision concernant la création, la mise en oeuvre et le fonctionnement de groupements de commande, dont notamment :

- la constitution des groupements de commandes,
- la désignation du coordonnateur de ces groupements,
- la fixation des missions du coordonnateur,
- l'approbation des conventions constitutives de groupements,
- l'autorisation donnée au Président de signer ces conventions,
- l'élection des membres représentants, titulaire et suppléant, de la collectivité dans le cadre des commissions d'appel d'offres communes,
- l'autorisation donnée au Président de prendre toute décision nécessaire concernant l'exécution et le règlement des marchés,
- la modification par avenant des conventions constitutives de groupements,
- la résiliation des conventions constitutives de groupements.

La liste des délégations à la Commission Permanente, qui prennent en compte ces modifications, figure en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

LISTE DES DELEGATIONS ACCORDEES A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

DELEGATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

SUBVENTIONS, AIDES ET VERSEMENTS DIVERS

- Attribution ou répartition d'un avantage financier (investissement ou fonctionnement) tel que subvention, fonds de concours, prime, contribution, bourse, aide, secours, allocation, prêt, avance, souscription, indemnité, cotisation, ... dans la limite des crédits inscrits au budget départemental (y compris les crédits F.I.C.S.)
- Attribution des aides dans le cadre de la gestion des crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif (public et privé)
- Approbation des propositions d'indemnisations d'assurances
- Répartition des crédits en provenance de collectivités ou d'organismes extérieurs (F.N.D.A.E., F.A.C.E., amendes de police, contrat de plan, ...)
- Avis ou décisions concernant des modifications devant être apportées en cours d'année à des programmes d'investissements publics, notamment les transferts de subventions

REMISES GRACIEUSES / PRESCRIPTION QUADRIENNALE

- Levée de la prescription quadriennale
- Remises gracieuses de dettes (Aides Sociales, Education, Affaires Juridiques, Ressources Humaines)

AVIS

- Avis divers que doit donner le Département en tous domaines, et en particulier en matière d'urbanisme (documents de planification POS, PLU SCOT, ...), d'aménagement du territoire (délimitation du périmètre de révision des schémas directeurs ou schémas de cohérence territoriale), d'environnement, de coopération intercommunale, d'organisation communale et départementale, et de mise en place de schémas départementaux, inter-départementaux ou régionaux,

ORGANISMES EXTERIEURS ET AUTRES

- Constitution de groupe de travail, comité technique, comité de pilotage, comité de suivi thématique (etc ...)
- Adhésion à des organismes extérieurs français ou étrangers (association, GIP, établissement public, syndicat mixte, etc...), sous réserve que les crédits nécessaires à cette adhésion soient inscrits au budget
- Décisions de retrait des organismes extérieurs
- Approbation et modification des statuts des organismes extérieurs français ou étrangers au sein desquels le Département est membre

CONTRATS, CONVENTIONS ET AUTRES

- Contrats, conventions, chartes, protocole d'accord, ..., avec toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, soit pour le versement d'un soutien financier (investissement ou fonctionnement), soit pour l'apport d'un soutien logistique (assistance technique, ...), soit qui n'emporte aucun engagement financier
- Conventions de transfert du personnel
- Conventions de mise à disposition du personnel
- Conventions de délégations de compétence (ex. : délégation des aides à la pierre de l'Etat à l'Agence Nationale de l'Habitat)
- Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage public à titre gratuit ...

En ce qui concerne leur approbation, modification (avenants) et résiliation

MARCHES, DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

- Marchés, accords cadres de travaux de travaux, fournitures ou services dans tous domaines relevant de la compétence du Département (y compris maîtrise d'œuvre, assurances, maintenance, mandats de maîtrise d'ouvrage à titre onéreux, transports, ...):
 - détermination de la nature, de l'étendue, de l'évaluation et niveau d'agrégation des besoins,
 - décision de procéder à l'achat, via des marchés ou des accords cadres,
 - attribution des marchés à l'un des lauréats faisant suite à des concours et des marchés de maîtrise d'œuvre,
 - fixation de la composition des commissions et jurys,
 - détermination des indemnités à verser aux concurrents, architectes, membres des commissions et jurys,
 - autorisation au Président du Conseil Général à signer les marchés, contrats, avenants et tous actes, décisions de poursuivre, transactions, exonération ou réduction des pénalités,
 - résiliation.
- Groupements de commandes :
 - constitution des groupements de commandes,
 - désignation du coordonnateur de ces groupements,
 - fixation des missions du coordonnateur,
 - approbation des conventions constitutives de groupements,
 - autorisation donnée au Président de signer ces conventions,
 - élection des membres représentants, titulaire et suppléant, de la collectivité dans le cadre des commissions d'appel d'offres communes,
 - autorisation donnée au Président de prendre toute décision nécessaire concernant l'exécution et le règlement des marchés,
 - modification par avenant des conventions constitutives de groupements,
 - résiliation des conventions constitutives de groupements.
- Réponse à une consultation en matière de marchés, accords cadres de travaux, fournitures ou services, organisée par un autre acheteur
- Délégations de service public : décision de principe, décision sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation, autorisation au Président du Conseil Général à signer les contrats et ses avenants, suivi de leur exécution, transaction, exonération ou réduction des pénalités, résiliation, décisions relatives au terme de la délégation (décisions relatives au sort des biens, etc.), examen annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente.

- Partenariats public-privé : décision de réaliser l'évaluation préalable à la décision de principe, décision de principe (analyse du choix du recours au contrat de partenariat, choix de la procédure de passation et décision de lancement de la procédure), choix des critères retenus pour la sélection des candidats, approbation du contenu du contrat et autorisation à donner pour signer le contrat, choix de l'attributaire, décision sur tout évènement lié à l'exécution du contrat (avenant, cession du contrat, etc.) et au terme du contrat (sort des biens, conséquences financières, etc.)

PATRIMOINE MOBILIER, PATRIMOINE IMMOBILIER

- Transactions immobilières et foncières
- Gestion des propriétés immobilières : contrats et conventions en matière domaniale, baux de toute nature, mise à disposition, remise d'ouvrage, superposition de gestion, entretien d'ouvrage, occupation temporaire, ...
- Gestion des biens mobiliers (prêts, locations, ...)
- Décisions sur les dons et legs faits au Département
- Acquisitions, cessions, échanges de biens immobiliers et mobiliers
- Avis sur l'affectation ou la désaffectation des biens mobiliers et immobiliers
- Acquisitions d'archives privées : dons, legs, dépôts, mises à disposition et autres
- Ventes ou cessions gratuites de vieux papiers, matériaux, matériels, mobiliers et véhicules
- Constitution de servitudes, de droits réels et personnels, de prénotations d'hypothèques et main levée de l'ensemble de ces droits.

AMENAGEMENT

- Dans le cadre d'un programme d'investissement, de fonctionnement ou d'études adopté par le Conseil Général et dans les limites des autorisations budgétaires inscrites au budget départemental :
 - Décision d'engager des études de faisabilité
 - Décision d'approuver une opération, son programme et son enveloppe financière prévisionnelle
 - Décision d'approuver les études préliminaires et/ou de diagnostic, les études d'avant-projet et les études de projet d'une opération
 - Décision d'arrêter le programme et le coût prévisionnel d'une opération
 - Décisions relatives aux préalables indispensables à la réalisation d'une opération : prestations intellectuelles, acquisitions foncières, ...
 - Décisions ayant pour objet de préciser le programme ou/et de mettre en œuvre une procédure technique ou administrative nécessaire à une opération, dans le respect du programme
- Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par différents textes dans le domaine de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation en matière de travaux, notamment les permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables, les déclarations d'intention d'aliéner, les demandes d'autorisations de travaux
- Décisions relatives au lancement de la procédure de concertation préalable en application des dispositions de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme
- Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Avis préalable à la déclaration d'utilité publique de projets d'aménagement
- Décisions relatives à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique d'une opération, en particulier ouverture de l'enquête préalable, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et suite à donner au rapport de la commission d'enquête
- Déclaration de projet pour un projet de travaux, d'aménagement ou d'ouvrages ayant fait l'objet d'une enquête publique au titre des opérations susceptibles d'affecter l'environnement
- Exercice des droits de préemption dans tous domaines

- Extension de l'Hôtel du Département et création d'une réserve foncière sur le site de la Croix Blanche à Colmar : approbation des mesures d'application nécessitées par ces projets

CONTENTIEUX

- Autorisation d'ester en justice aux fins d'engager ou de défendre les procédures contentieuses (ainsi qu'à déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile) devant les juridictions compétentes en première instance, en appel et en cassation
- Autorisation pour demander la désignation d'un expert judiciaire
- Autorisation pour saisir les instances consultatives (ex : comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, ...)
- Approbation des protocoles transactionnels en matière pré-contentieuse ou contentieuse

ELUS

- Désignation des conseillers généraux appelés à représenter le Département dans les groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, comités de suivi thématique (etc ...), ainsi que dans les commissions et organismes extérieurs
- Décisions relatives à la prise en charge des frais exposés par les conseillers généraux dans l'exercice de leur mandat, des mandats spéciaux et des missions confiées
- Approbations des déplacements et prise en charge des frais correspondants des élus et des délégations du Conseil Général composées d'élus, d'agents de la collectivité, voire de tiers invités
- Répartition et modification des moyens et des crédits alloués aux groupes d'élus

DELEGATIONS SPECIFIQUES A CERTAINS DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

PERSONNEL

- Attributions d'avances pour l'acquisition d'une voiture pour les agents bénéficiant d'une autorisation de circuler avec leur véhicule personnel
- Désignation des emplois bénéficiaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service ou utilité de service
- Désignation des emplois concernés par les astreintes et détermination de leurs modalités d'organisation

EDUCATION – JEUNESSE

- Décisions relatives aux collèges : désaffectation, concessions de logement, suivi des travaux, procédure d'appel en responsabilité, dénomination des collèges
- Gestion des bâtiments démontables
- Suivi de la carte scolaire (approbation, modifications)

VOIRIE – TRANSPORTS

- Domaine routier départemental
 - approbation des plans d'alignement des routes départementales, et des modifications à apporter à ces plans, dès lors que le classement, le tracé, l'amélioration ou la rectification du tracé auront fait l'objet d'un accord de principe du Conseil Général
 - numérotation et renumérotation des R.D.
 - opérations de classement et déclassement: enquête publique
 - décisions en matière d'emplacement réservé

- fixation des conditions techniques et financières de délivrance des permissions de voirie et permis de stationnement
- Décisions relatives à la prise en compte ou à la non prise en compte des réserves émises par une commission d'enquête publique
- Décisions relatives au statut juridique des routes départementales (routes express, routes classées à grande circulation, ...)
- Opération d'aménagement d'infrastructures routières

Dans le cadre d'un programme d'investissement, de fonctionnement ou d'études adopté par le Conseil Général et dans les limites des autorisations budgétaires inscrites au budget départemental :

- Décision d'engager des études de faisabilité
- Décision d'approuver une opération, son programme et son enveloppe financière prévisionnelle
- Décision d'approuver les études préliminaires et/ou de diagnostic, les études d'avant-projet et les études de projet d'une opération
- Décision d'arrêter le programme et le coût prévisionnel d'une opération
- Décisions relatives aux préalables indispensables à la réalisation d'une opération : prestations intellectuelles, acquisitions foncières, ...
- Décisions ayant pour objet de préciser le programme ou/et de mettre en œuvre une procédure technique ou administrative nécessaire à une opération, dans le respect du programme
- Approbation du choix de la solution (variante) retenue
- Décisions sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation au titre de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme et décision sur le bilan de la concertation
- Toute demande adressée au Préfet relative à l'ouverture d'enquête publique (préalable à une déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité d'un document d'urbanisme, avant travaux, en vue d'une autorisation prévue par la loi sur l'eau, etc...) et toute décision y afférente ;
- Toute demande adressée au Préfet notamment en vue de l'obtention d'autorisation (de défrichement, de prélèvement d'espèces protégées, de pénétrer dans des propriétés privées, etc...), de prescriptions relatives à l'archéologie préventive, de distraction du régime forestier, etc...et toute autre demande adressée à l'Etat en vue de l'obtention d'autorisation (monument historique classé ou inscrit, site naturel classé, territoire classé en réserve naturelle, etc...)
- Déclaration de projet
- Déclarations prévues par la loi sur l'eau, par les règles en matière de droit de pêche, etc...
- Décision d'engager l'enquête d'utilité publique
- Décision d'engager les travaux
- Transports
 - création et modification des services réguliers routiers,
 - modification du Schéma Départemental des transports collectifs,
 - tarification des transports publics routiers,
 - actualisation des prix des marchés et délégations de service public de transport,
 - délégation de compétence aux organisateurs locaux et conventions avec les autres autorités organisatrices,
 - mise en œuvre du schéma directeur des transports et des déplacements et du schéma directeur d'accessibilité des transports.

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE – AGRICULTURE

- Création et modification des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Détermination des conditions dans lesquelles le droit de préemption exercé par le Département dans les espaces naturels sensibles est délégué à un organisme compétent en matière de maîtrise foncière et de protection de l'environnement
- Protection, acquisitions, échanges, gestion des sites naturels
- Mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier (ex : création, modification et suppression des commissions d'aménagement foncier, composition des commissions d'aménagement foncier, avis sur la proposition de périmètre, avis sur la proposition de mode d'aménagement foncier,...)

ECONOMIE

- Actualisation des bases de calcul des taux des aides aux communes et aux groupements de communes
- Suivi de la politique de développement local et aménagement des modalités à mettre en place
- Suivi du dispositif "GEODE"
- Réhabilitation et restructuration de la Maison d'Alsace : approbation des mesures d'application nécessitées par ce projet.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Fixation des critères d'attribution des subventions pour les procédures d'urbanisme réglementaire et études connexes
- Association du Département aux schémas de cohérence territoriale, schémas de secteur et plans locaux d'urbanisme
- Avis relatif au schéma des carrières et des zones d'exploitation et de réaménagement coordonné des carrières : enquête publique, renouvellement des autorisations d'exploiter ou extension des sites d'exploitation des carrières ...
- Modifications des limites cantonales ou communales

FINANCES

- Décisions de réalisation (choix de l'offre) de lignes de trésorerie
- Octroi des garanties d'emprunt selon les modalités retenues par le Conseil Général et approbation des réaménagements, des renégociations et des transferts d'emprunt garanti, prises, constats de mainlevée totale ou partielle ou cession de rang des sûretés et contre garanties du Département : gage, hypothèque, prénotation
- Répartition et règlement définitif (y compris reversement prioritaire) du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle selon les critères retenus par le Conseil Général
- Répartition et règlement définitif (y compris reversement prioritaire) du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement selon les critères retenus par le Conseil Général
- Création, modification et suppression des régies d'avances, des régies de recettes et des régies d'avances et de recettes

INFORMATIQUE

Mise en œuvre des systèmes d'information